



# CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

---

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2013 (N°232)

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la *Faculté des Sciences*.

Approuvé par le conseil de la Faculté des Sciences le : 13 octobre 2013

Participent à la réunion les membres suivants :

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège S1 : Professeurs**

AYRAL André,  
BRUGUIERES Alain,  
JOAB Michèle,  
LE GUENNEC Jean-Yves,  
MIGNOT Agnès,  
NOBILI Maurizio,  
ROLLAND Valérie,  
VIGNES Michel.

Présent	Représenté par
X	
X	
	BRUGUIERES Alain
X	
X (arrivée 9h30)	
	ROLLAND Valérie (arrivée 9h30)

**Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche**

DESCHACHT Denis,  
LUTFALLA Georges.


**Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences**

CASTELLON Jérôme,  
DELAUNAY Thomas,  
GUIEU Laurent,  
GUILLET Thierry,  
LEMOIGNO Frédéric,  
MUNOZ François,  
JANSSEN Philippe,  
ROUSSEL Jean-Paul.

X	
X (départ à 9h45)	CASTELLON Jérôme
X	
X	
X	
	VINDOLET Thierry
X	

**Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants**

ROYER Pascale,  
TILLARD Monique.

X	

**Collège S5 : Personnels IATOSS**

BAISSAC Yves,  
BOUBY Georges,  
MAIZI Joël,  
VINDOLET Thierry.

X (arrivée 9h45)	
X	
X	

**Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master**

CERBONI Leslie,  
 FREZIL Sophie (suppléant),  
 CISSE Safiya,  
 DENIS Julie (suppléant),  
 COQUIDE Célestin,  
 FERRER Julie (suppléant),  
 HEAPE Alexandra,  
 Ozgür KAVAK (suppléant),  
 Gabriel HOLARD-SAUVY,  
 Marie ALART (suppléant),  
 Damien JOUVE,  
 Manon GRELLET (suppléant),  
 Damien LAGARRIGUE,  
 Violaine ARAGUAS (suppléant).

X	
X	
X	
	DENIS Julie
X (arrivée à 9h30)	

**Personnalités extérieures**

LE DAIN Anne-Yvonne,  
 (Région Languedoc-Roussillon),  
 LIBOUREL Bruno (titulaires),  
 Bernard BOUTEVIN (suppléant),  
 (Conseil Economique et Social)  
 MAUREL Pierre,  
 (Conseil Général de l'Hérault),  
 PASTOR Gilbert (Montpellier Agglomération),  
 RONCERO Chantal,  
 (CRCI - LR).

	NOBILI Maurizio
X	
	LEMOIGNO Frédéric
	GUIEU Laurent
	MAIZI Joël

**Personnalités extérieures à titre personnel :**

DANTON Marion,  
 ROSSI Miche,  
 SALASSE Jean-Paul.

	HEAPE Alexandra

**28 membres présents ou représentés**

**INVITES PERMANENTS :**

---

**- Vice-Président du CEVU :**

RESPAUT Jean-Patrick.

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s :**

BARDET Sandrine,

DEGOLS Geneviève,

NOBILI Maurizio.

**- Directeur(trice)s de Département :**

DARIDON Loïc (Mécanique),

BRETAGNON Thierry (Physique),

MONERIE Yann (PEIP).

**- Chefs de service :**

BOYER Béatrice,

DUPUY de CRESCENZO Lucie,

FRAMBOURD Christiane,

GUEVELLOU Gilles,

KAUFFMANN Thierry,

STRAUSS Barbara.

**- Invité :**

REBOUL Jean-Paul (Adjoint au Responsable du service des Masters).

**- Secrétaire de séances :**

GAUCERAND Sandra.

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h55. Il procède ensuite au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Communication du Directeur ;
- 2- Approbation du PV n° 231 (Conseil du 4 septembre 2013) ;
- 3- Point sur les aides à la mobilité internationale ;
- 4- Vote des MCC ;
- 5- Vote de la lettre de cadrage budgétaire 2014 ;
- 6- Vote de la lettre de cadrage sur les campagnes d'emplois BIATS, EC et enseignants 2013-2014 ;
- 7- Questions diverses.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour : aucun conseiller ne souhaite le compléter.

**M. HALBOUT** fait référence à une demande formulée lors du Bureau relative aux CMI et précise qu'un point sur les cursus sera réalisé lors du Conseil de décembre 2013.

**M. CASTELLON** précise qu'actuellement sont créées les plaquettes des différentes mentions qui seront disponibles pour le Salon de l'Etudiant 2014. Il demande s'il y aura des plaquettes spécifiques pour les CMI et s'il ne faudrait pas toutefois ajouter une phrase générique dans les plaquettes des mentions qui proposent des parcours CMI.

**M. HALBOUT** lui répond que sera réalisée une présentation commune avec une plaquette thématique et une plaquette générale, comme pour les métiers d'enseignement.

#### 1- COMMUNICATION DU DIRECTEUR

##### a- Loi 2013-660 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que la présentation de la loi ESR effectuée lors du dernier CFVU est disponible sur l'ENT de la Faculté.

##### b- Base Statutaire Provisoire de l'Unité de Formation et de Recherche « Faculté d'Education » de l'UM2

**M. HALBOUT** indique que le document de Base Statutaire Provisoire de l'Unité de Formation et de Recherche « Faculté d'Education » de l'Université Montpellier 2 est en ligne sur l'ENT.

**M. HALBOUT** rappelle que depuis la rentrée 2013, il n'y a plus d'IUFM. A l'Université Montpellier 2, la composante a été transformée en UFR : la coordination pour toutes les formations des futurs enseignants est accomplie par l'ESPE qui dispose d'un statut analogue à un pôle de site ; tout en étant rattaché à l'actuel PRES qui à terme, deviendra la Communauté d'Universités d'Etablissement.

##### c- Auditeur Libre

**M. HALBOUT** a mis à disposition le statut de l'Auditeur libre tel qu'il a été présenté et voté par les CEVU et CA.

**M. HALBOUT** relève que la Faculté des Sciences est à l'origine de cette réflexion.

**M. GUEVELLOU** précise qu'une communication sera effectuée dans le courant de la semaine via le site internet.

**Mme DEGOLS** souligne que des éléments sont toujours en suspens ; la Faculté ayant sollicité la Direction des Etudes quant à la possibilité pour des étudiants déjà inscrits au sein de notre établissement - notamment pour les étudiants redoublants qui ont un semestre « blanc » -, d'obtenir le statut d'Auditeur libre.

**M. HALBOUT** interrogera à ce sujet le VP CEVU.

#### d- Cadre national des formations

**M. HALBOUT** informe les conseillers qu'un document de travail actualisé relatif au cadre national des formations est à leur disposition. La réflexion s'affine au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur : « Nous nous orientons vers une harmonisation des intitulés et des mentions ». Aussi, il estime qu'il se dégage une convergence pour ces intitulés ; cela est en totale cohérence avec ce que le Conseil avait revendiqué. Cependant, restent encore deux points sur lesquels il conviendra de se positionner :

- l'existence au niveau Master d'une mention globale EEA alors même que lors des dernières propositions, est apparue une division de cette mention en plusieurs intitulés ;
- l'existence d'une mention Biologie-Santé qui correspond à ce qui est pratiqué entre les composantes de Médecine et de Sciences.

#### e- Missions Complémentaires d'enseignement FdS

**M. HALBOUT** rappelle la présence de **M. GODELLE**, VP CS lors du Conseil du 4 septembre dernier. Ce dernier a présenté la politique de l'Université Montpellier 2 en matière de Missions Complémentaires d'Enseignement (MCE).

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences abonde sur son propre budget afin d'obtenir un certain nombre de MCE supplémentaires. Le listing relatif à l'ensemble des candidats retenus est disponible sur l'ENT.

#### f- Référentiel 2013-2014

**M. HALBOUT** a mis en ligne sur l'ENT une version actualisée du référentiel 2013-2014 : la plupart des collègues connaissent donc dorénavant leurs responsabilités pédagogiques.

#### g- Groupe de travail sur les Statuts de la Faculté des Sciences

**M. HALBOUT** rappelle que quatre élus du Conseil et **M. GUEVELLOU**, Responsable des services administratifs, ont intégré le groupe de travail. Celui-ci se réunira le 26 septembre prochain.

**M. GUEVELLOU** précise que le groupe de travail débattera sur un projet de statuts. Par ailleurs, il indique qu'il finalise actuellement la rédaction du futur règlement intérieur de la composante.

#### i- Point sur la rentrée 2013

**M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que la Direction va communiquer très rapidement sur les difficultés constatées, notamment concernant les Licences première année : cela fait suite à un afflux exceptionnel d'inscriptions d'étudiants.

**Mme DEGOLS** précise qu'il y a 100 primo entrant supplémentaires par rapport à l'an dernier. La Faculté a « beaucoup de mal » à trouver des places pour ces étudiants en TD mais aucun n'est laissé « à la rue ». Chaque étudiant a reçu un ou plusieurs mails d'information. Le maximum est fait pour résoudre les problèmes au plus vite. Pour cela, la Direction a besoin de retours notamment sur les effectifs de TD ainsi que sur le nombre des étudiants « fantômes » dans chaque groupe. A la date du 24 septembre, tous les problèmes des portails A sont résolus ; 35 étudiants ont pu être positionnés dans des groupes de TD. Les difficultés subsistent au niveau des portails C et D ; elles sont dues à une demande plus forte pour la Biologie et les Sciences de la Terre ; les solutions n'ont pas encore été trouvées.

**Mme CISSE** explique qu'un certain nombre d'étudiants n'avaient pas de table et ni de chaise pour s'installer et demande s'il est envisagé la création d'un groupe.

**Mme DEGOLS** lui répond qu'en effet, il y a eu la création d'un groupe dans le portail C. Le problème est qu'il n'est pas possible de créer des groupes supplémentaires car il y a manifestement un manque d'enseignants et de salles de TD.

**Mme CISSE** s'inquiète qu'il y ait des groupes surchargés.

**M. HALBOUT** assure que ce problème, lié à la rentrée 2013, préoccupe grandement la Faculté. Il a rencontré à deux reprises le Recteur d'académie pour l'alerter à ce sujet et obtenir des moyens supplémentaires.

**M. HALBOUT** rappelle que l'an dernier, la Faculté des Sciences avait obtenu des emplois « Fioraso » pour la réussite des étudiants en Licence. La Direction sait qu'il y a un certain nombre d'étudiants redoublants ayant déjà suivi des UE réussies ou alors, qui auraient été amenés à s'inscrire dans d'autres formations que celles de la Faculté. La situation doit se décanter d'autant plus qu'après les congés universitaires d'automne, les groupes perdent souvent une partie de leurs effectifs en présentiel. Il ne faut bien évidemment pas inciter les étudiants à partir mais avant de prendre des mesures drastiques, il faut mener un état des lieux précis.

**M. HALBOUT** entend répondre à la question qui lui est fréquemment posée : « doit-on arrêter les inscriptions ? ». Il rappelle que la mission de la Faculté des Sciences de Montpellier est de recevoir tous les bacheliers et de leur dispenser un enseignement de qualité.

**M. HALBOUT** précise que s'agissant des étudiants qui n'ont pas accès à certains enseignements, ils disposent d'une adresse mail et donc d'un accès à l'ENT. Ils pourront en outre assister à des cours en soutien s'ils le souhaitent. Pour l'instant, la Faculté « arrive à gérer » mais la Direction adressera un message à la communauté universitaire afin de l'informer de la situation et des mesures prises ou susceptibles de l'être.

**M. GUILLET** constate qu'il y a des groupes de 46 étudiants qui attendent devant la salle de TD : parmi eux, un certain nombre ne pourra avoir accès à la salle de cours. L'évaporation constatée à la Toussaint sera générée par la Faculté et en rien par les étudiants, au demeurant très motivés.

**M. GUILLET** demande si cette augmentation du nombre d'étudiants est la résultante du Baccalauréat ?

D'après **Mme DEGOLS**, toutes les Facultés - notamment de Sciences -, rencontrent le même problème.

**M. HALBOUT** note effectivement que le phénomène est accru au sein des filières scientifiques. Il suppose que vu la conjoncture économique actuelle doublée d'une communication réalisée pour les études scientifiques, plus d'étudiants s'inscrivent à ces formations qui offrent de meilleures perspectives de débouchés professionnels.

**M. HALBOUT** revient sur la situation de la Faculté des Sciences de Montpellier et insiste sur le fait qu'elle est gérée heure par heure. Il remercie à cet effet les Directeurs Adjoint, Chargés de Mission, et l'ensemble des services qui travaillent à résoudre ces problèmes au plus vite : la Faculté des Sciences continuera à faire le maximum pour accueillir honorablement ses étudiants.

#### j- Prochain Conseil de la Faculté

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se réunira le 16 octobre 2013, Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Budget 2014,
- Vote des profils de postes pour la campagne d'emploi 2013-2014,
- Discussion et état des lieux du Référentiel stages et projets 2013-2014,
- Vote des Règlements intérieur des départements d'enseignement de la Faculté,
- Première présentation du cadrage de répartition des Bourses à la mobilité internationale,
- Point sur l'Offre de formation,
- Point sur le Gala.

**M. HALBOUT** rappelle que si des conseillers souhaitent ajouter un point à l'ordre du jour, ils doivent en faire la demande avant le Bureau du Conseil.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 231 (CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 2013)

**M. HALBOUT** s'enquiert d'éventuelles remarques ou modifications à apporter sur le Procès-Verbal n°231.

En l'absence d'observation, **M. HALBOUT** soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 231 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 4 septembre 2013.

**Votants : 24 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 10**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 14**

Le PV n°230 recueille un avis favorable.

**M. HALBOUT** remercie **Mme GAUCERAND**, Assistante de direction et **M. GUEVELLOU** pour la qualité de la rédaction.

**2- POINT SUR LES AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE**

**M. HALBOUT** rappelle que lors du précédent Conseil, une aide exceptionnelle a été votée pour les étudiants boursiers partis en mobilité. Cette aide a été sollicitée car les règles d'attribution et de distribution des bourses ont été modifiées par la Région LR. Les services ont donc dû gérer la situation dans l'urgence. La Direction a décelé que ces décisions ont affecté les étudiants boursiers qui s'attendant à se voir verser un montant élevé pour leur bourse et ont perçu beaucoup moins que prévu.

**M. HALBOUT** informe **M. RESPAUT**, VP CEVU que la Faculté des Sciences proposera lors de son prochain Conseil, un cadrage visant à maintenir les équilibres tels qu'ils existaient précédemment, c'est-à-dire continuer à accompagner les étudiants boursiers dans leur projet de mobilité. La mobilité à l'International ne doit pas être accessible uniquement aux étudiants qui en auraient les moyens.

**M. HALBOUT** rappelle qu'un débat, faisant suite à une présentation de cadrage, aura lieu lors du Conseil du 16 octobre prochain.

**3- VOTE DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2013-2014**

Avant de débattre et valider les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), **M. HALBOUT** rappelle que l'Université Montpellier 2 a interrogé le ministère de l'Enseignement supérieur sur la possibilité permettant aux étudiants de repasser des UE acquises par compensation pour améliorer leur résultat. L'administration centrale a donc répondu et notifié le fait que les UE acquises l'étaient une fois pour toute en vertu d'un double principe :

- de compensation,
- de capitalisation.

Un étudiant ne pouvant aucunement renoncer à ceux-ci.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que suite à cette notification, les cadrages de MCC 2013-2014 ont été adaptés sachant que la Faculté des Sciences entend continuer sa politique permettant aux étudiants, dans le cadre des examens terminaux, de bénéficier d'une seconde session. Cela contraint le calendrier universitaire car il faut organiser pour l'ensemble des UE - notamment pour la première année de Licence pour laquelle le nombre d'étudiants est important -, des secondes sessions pour les semestres impairs et pairs. De plus, entre chacune de ces sessions, il faut tenir un jury pour décider si l'étudiant valide ou pas son UE par compensation. Cette contrainte est pleinement assumée par la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** précise que depuis le dernier Bureau du Conseil, une phrase concernant les bourses a été supprimée à la demande de la Direction des Etudes ; cela ne relevait pas du ressort de la Faculté.

**Mme DEGOLS** pense qu'il serait opportun de préciser les répercussions qu'engendre la réponse du ministère, notamment sur le calendrier universitaire 2013-2014 : celui-ci doit être modifié du fait de ces nouvelles MCC.



**Mme DEGOLS** rappelle que les responsables ont eu la possibilité de modifier ce document alors même qu'elle a repris le document de l'an dernier.

**M. HALBOUT** explique que le fait d'avoir l'obligation d'attendre la validation ou pas d'une UE par compensation, entraîne de facto un léger décalage des sessions. Il conviendra d'attendre, avant d'organiser la session 2 des semestres impairs, de connaître les résultats des deux sessions et notamment des semestres pairs car un étudiant peut avoir acquis ces UE de semestre impair par compensation annuelle.

**M. HALBOUT** propose donc de procéder à un déphasage et à un regroupement de l'ensemble des sessions 2 pairs et impairs sur la fin du semestre. Toutefois et à la demande des services de scolarité, **M. HALBOUT** propose par mesure de précaution, de se donner la possibilité de pouvoir organiser des examens le lundi 30 juin 2014.

Pour **M. JANSSEN**, cela n'est pas suffisant. Chaque année, les étudiants sont convoqués avant d'avoir leurs résultats.

**Mme DEGOLS** confirme que cela s'avèrera « très tendu » : tous les enseignants devront obligatoirement rendre leurs notes de session 1 semestre pair très rapidement. Les règles de calculs devront dès lors être validées bien avant les examens.

**M. HALBOUT** propose aux conseillers de prolonger la seconde session jusqu'au 2 juillet 2014.

**M. REBOUL**, Adjoint au Responsable du service Master précise que pour la création du calendrier des examens, il faut un délai d'environ une semaine. Cela signifie qu'avant le début des épreuves, les résultats doivent être communiqués une semaine en amont.

**Mme MAGNAN**, Responsable du service Licence rappelle aux conseillers que les textes exigent que les calendriers soient publiés minimum quinze jours avant le début des épreuves ; cela constitue une contrainte forte.

**Mme MAGNAN** propose de publier le calendrier universitaire le 2 juin 2014, soit quinze jours avant le début des épreuves, sur lequel ne seraient indiquées que les épreuves, les dates, l'heure. Par la suite, seront publiés les calendriers pairs et impairs de la seconde session - à partir du 10 juin -. Les délais seraient en l'occurrence respectés et permettraient de gagner du temps.

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit effectivement d'une proposition de bon sens.

**M. JANSSEN** note que cela signifie qu'il faudrait que les notes, les règles de calculs et les jurys interviennent avant le 10 juin.

**M. MAGNAN** répond que les MCC doivent être fiables et que l'application SENSEI, qui est la seule base qui permet de préparer les calendriers des surveillances, soit renseignée au niveau des enseignants dans chaque UE. Si des enseignants ne sont pas en mesure d'assurer la surveillance, il faudra que le responsable d'UE désigne un enseignant supplémentaire.

**Mme DEVAUX-FRAMBOURG**, Responsable du Service Master fait remarquer que cette solution ne prend pas en compte les incompatibilités : un étudiant ne pouvant être convoqué à deux épreuves en même temps.

**Mme MAGNAN** lui répond qu'il s'agit de tout autre chose : on parle d'une seconde session. Elle note évidemment que cette période sera très difficile mais il y aura moins de contraintes à gérer.

**M. BRUGUIERES** réagit sur le fait que le responsable d'UE choisisse un enseignant de remplacement pour la surveillance des épreuves. Il explique que dans les « grosses » UE, certaines n'ont pas assez d'intervenants pour surveiller, il faut donc compléter les surveillances par des intervenants d'autres UE. Le responsable d'UE n'a pas autorité pour choisir d'autres surveillants extérieurs à sa propre UE. Si un enseignant ne peut assurer sa surveillance, c'est à lui de trouver une autre personne pour le remplacer mais le responsable d'UE ne peut supporter à lui seul, l'organisation des épreuves de son UE.

**Mme DEGOLS** rappelle qu'il s'agit de la session 2, donc il y aura mécaniquement moins d'étudiants à surveiller.

**M. BRUGUIERES** confirme qu'effectivement, les amphithéâtres sont souvent vides mais tous les intervenants sont convoqués.

**M. HALBOUT** rappelle que c'est au Directeur de département d'intervenir et non au responsable d'UE.

**M. HALBOUT** retient les propositions permettant de « se donner un peu plus de temps et de sécurité » sur la semaine du 27 juin 2014 et de prolonger les épreuves jusqu'au 2 juillet pour la seconde session. Il précise qu'aucune université française ne fait des sessions 2 au-delà du 4 juillet et que ceci retarderait d'autant les PV pour les secondes sessions.

**Mme MAGNAN** fait part des contraintes de communication relatives aux Modalités de Contrôle des Connaissances.

**M. HALBOUT** précise qu'il faudra communiquer dès que possible auprès des étudiants.

**M. JANSSEN** n'est pas convaincu par cette organisation. Il demande si les services de scolarité avaient regardé les contraintes afin que tout puisse fonctionner correctement. Il rappelle que de plus la Faculté des Sciences de Montpellier édite des relevés de notes provisoires, les étudiants connaissant leurs notes via l'ENT.

**Mme MAGNAN** lui répond par la positive.

**M. GUILLET** propose que pour la session 1 semestre impair, deux semaines après celle-ci, un test soit réalisé pour savoir s'il est possible d'être dans les temps. Cela permettrait de mieux appréhender « concrètement » cette proposition. Au surplus, un bilan pourra être présenté au Conseil de février.

**M. HALBOUT** retient cette proposition.

**Mme MAGNAN** émet la condition que la Direction des Etudes-APOGEE soit partie prenante et appuie les services scolarité de la Faculté dans ce projet.

**M. HALBOUT** propose aux conseillers de voter le cadrage relatif des MCC des Licences - année 2013-2014 :

**Votants : 27 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 9**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 18**

**La lettre de cadrage relative aux MCC des Licences - année universitaire 2013-2014 recueille un avis favorable.**

**M. HALBOUT** demande aux conseillers de voter le calendrier universitaire 2013-2014, modifié :

**Votants : 27 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 10**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 17**

**Le calendrier universitaire 2013-2014, modifié recueille un avis favorable.**

**M. HALBOUT** présente le dispositif relatif aux Masters. La réponse ministérielle induit deux possibilités :

- soit, les MCC des Masters s'alignent aux MCC des Licences,
- soit, il est possible de donner la possibilité aux étudiants de repasser leur UE pour avoir une meilleure note.

**M. NOBILI** indique aux membres du Conseil qu'il a réalisé un sondage auprès des responsables de mention des Masters, en présentant ces deux possibilités. Une majorité de responsables auraient préféré la seconde solution mais ils comprennent la nécessité de présenter des MCC cohérentes et de s'aligner sur celle de la Licence.

**M. HALBOUT** propose aux conseillers de voter le cadrage relatif des MCC des Masters - année 2013-2014 et validant l'option 1 qui consiste à s'aligner sur les Modalités de Contrôle des Connaissances des Licences - année 2013-2014 :

**Votants : 27 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 3**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 24**

**La lettre de cadrage relative aux MCC des Masters - année universitaire 2013-2014 recueille un avis favorable.**

**M. HALBOUT** précise qu'une large communication sera effectuée sur le calendrier universitaire 2013-2014 et note la proposition de **M. GUILLET** de faire un bilan après la première session des semestres impairs.

#### **4- VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2014**

**M. HALBOUT** rappelle qu'un débat a eu lieu lors du Conseil du 4 septembre dernier sur la proposition de Lettre de cadrage de la Faculté des Sciences. Il précise par ailleurs que le dialogue budgétaire avec la tutelle Etablissement a débuté.

**M. HALBOUT** énonce les grandes orientations budgétaires 2014 :

- rééquilibrer les grandes masses (fonctionnement/investissement) compte tenu de la situation contrainte de l'UM2 et de la forte diminution de la dotation en crédits d'équipement, pour ne pas faire porter l'effort uniquement sur la section Investissement,
- maintenir une ligne de Fonctionnement qui doit rester globalement stable ; la Faculté des Sciences ayant pu faire un certain nombre d'efforts sur la masse salariale, notamment grâce à la stabilisation des heures complémentaires,
- rappeler deux mesures importantes pour la Direction de la Faculté des Sciences :
  - 1- maintenir l'enveloppe de la ligne « réserve » permettant à la Faculté d'accompagner les départements d'enseignement tout en faisant face à des imprévus : une réserve de précaution que la Direction veut supérieure à celle budgétisée l'an dernier,
  - 2- maintenir une ligne pour financer les projets pédagogiques à hauteur d'au moins la moitié de celle obtenue l'année dernière.

**M. HALBOUT** précise qu'à la demande des élus, a été rédigé un préambule pour insister sur le fait qu'il est important de soutenir le budget de la composante pour maintenir la qualité des missions et formations de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** demande si la somme allouée à l'ex CR 012 sera conservée.

**M. HALBOUT** lui répond qu'une réduction est attendue ; la politique de l'Université étant de réduire globalement les dépenses d'Investissement. Toutefois à ce jour, cela n'est pas encore définitivement arbitré mais il est acquis que cette ligne budgétaire sera conservée tout en étant probablement fortement amputée. La Faculté entend demeurer solidaire de la politique de l'Etablissement qui a besoin d'œuvrer sur des opérations qui nécessitent une remise en sécurité importante ; en même temps, il est nécessaire de disposer de crédits d'intervention pour la réalisation de ces travaux.

**M. BOUBY** demande si une réponse a été apportée par la Direction des Affaires Financière concernant la problématique soulevée lors du précédent Conseil, sur les crédits de Fonctionnement et d'Investissement : la barrière des 800 euros ayant disparu, le matériel qui a une durée de vie de plus d'un an devenant de l'Équipement.

Pour **M. BOUBY**, il est important que la Direction de la Faculté des Sciences donne suite, car cela génère d'importantes difficultés. Il prend l'exemple de la gestion de sa salle de TP au sein du département de Chimie : la verrerie a une durée de vie de plus d'un an, avant cela était imputé en fonctionnement, dorénavant cela l'est en équipement. Ces changements ne sont d'autant plus gérables que les techniciens sont contraints de camoufler le fait que le matériel a une durée de vie de plus d'un an pour pouvoir acheter ce matériel en fonctionnement. Si cela devait perdurer, la moitié du budget de cette salle serait perdu.

**M. HALBOUT** lui répond que cette remarque a été transmise, la réponse est en attente. Pour l'instant, la Direction des Affaires Financière maintient ce dispositif.

**Mme STRAUSS** confirme le fait qu'elle a pris contact avec la Direction des Affaires Financière afin de faire remonter l'observation de **M. BOUBY** qui au demeurant, lui a aussi été formulée par les gestionnaires de départements. La Faculté est donc dans l'attente d'un cadrage.

**M. BOUBY** répète que ce fonctionnement génère de gros problèmes. Il prend à nouveau l'exemple du département de Chimie à qui a été transmise début novembre, une date butoir pour et il cite « dépenser l'argent qui se trouve sur le compte » ; cette démarche devant permettre de réaliser des basculements et des échanges de sections budgétaires entre départements. Cela est une bonne opération mais elle intervient un peu tard. Chaque année, sur son propre budget, il doit savoir ce qu'il obtiendra et comment il pourra le dépenser.

**Mme STRAUSS** lui répond que la régulation a lieu deux fois dans l'année, le premier appel à projets étant intervenu avant l'été. Par ailleurs, elle précise qu'elle va revenir vers les départements pour faire la deuxième régulation d'ici peu. Cela devrait permettre aux départements de fonctionner « correctement ». Si cela pose problème, elle rappelle qu'il est possible de passer par la bourse aux crédits qui permet de modifier les masses. Elle se demande si les personnels dans les salles de TP sont suffisamment informés et s'ils ont la possibilité de faire remonter ces demandes, alors même qu'elle sollicite régulièrement les Directeurs et gestionnaires de département pour qu'ils fassent remonter les écarts constatés sur leurs masses.

**M. BOUBY** fait part de la complexité rencontrée ainsi que des délais importants pour passer une commande.

**M. HALBOUT** a bien reçu le message qui sera relayé auprès de la tutelle.

**M. GUIEU** s'interroge d'une part sur l'origine de ces changements et d'autre part, sur le fait de savoir s'il existe des textes et circulaires qui motivent ces opérations. Il donne l'exemple d'un vieux problème concernant des dépenses au niveau du Colloquium du département de Mathématiques : il s'agissait d'une demande de l'Agence comptable l'invitant à ce que les achats de son département concernant cette manifestation soient exclusivement effectués à Carrefour via un bon de commande ; cela lui semblait à l'époque totalement illégal.

**M. HALBOUT** souligne qu'il reste encore une rencontre dans la cadre du dialogue budgétaire. Il demandera au Directeur des Affaires Financières et à l'Agent Comptable de venir présenter devant le Conseil de la Faculté, la politique budgétaire et comptable de l'Etablissement.

**Mme JOAB** - en sa qualité de représentante du SNESUP - précise qu'indépendamment des règles de gestion, son organisation n'accepte pas la réduction d'heures ainsi que des dépenses. Elle s'abstiendra donc sur le texte mais précise qu'elle n'entend pas voter contre, car elle est consciente des « efforts » de la Direction de la Faculté pour répartir de façon raisonnable les budgets alloués à la composante.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté a communiqué son cadrage budgétaire et qu'il est important, en effet, de relayer aux instances supérieures les difficultés inhérentes au contexte actuel.

**M. HALBOUT** rappelle que cette Lettre de cadrage constitue la feuille de route permettant les discussions avec l'ensemble des tutelles. Le message fort qui est celui du Conseil de la Faculté sera transmis à la gouvernance de l'Université Montpellier 2.

**M. HALBOUT** propose aux conseillers le vote de la lettre de cadrage budgétaire 2014 pour la Faculté des Sciences :

**Votants : 28 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 17**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 11**

VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE SUR LES CAMPAGNES D'EMPLOIS BIATS, EC ET ENSEIGNANTS 2013-2014

**a- Lettre de cadrage BIATSS**

**M. HALBOUT** précise qu'il n'y a pas eu de modification de la Lettre de cadrage présentée lors du Conseil du 25 septembre 2013. Une première Commission mixte a déjà eu lieu au niveau de l'Université. Pour la suite des discussions, **M. HALBOUT** souhaite s'appuyer sur le texte voté en Conseil. Il revient dès lors sur les enjeux, impactant notamment les services Planning et Masters ainsi que le département Biologie-Ecologie : ces situations constituent les trois demandes principales apparaissant dans la Lettre de cadrage.

**M. HALBOUT** propose à l'Assemblée de voter le document relatif à la campagne BIATSS 2013-2014 de la Faculté des Sciences.

**Votants : 28 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 1**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 27**

La lettre de cadrage sur les campagnes d'emplois BIATS 2013-2014 de la Faculté des Sciences recueille un avis favorable.

**b- Lettre de cadrage Enseignants-Chercheurs et Enseignants**

**M. HALBOUT** précise que les remarques faites lors du dernier Conseil ont été retenues.

**M. LEMOIGNO** et la communauté des Enseignants-Chercheurs de Chimie s'émeuvent de la situation de **M. MULA**. Il rappelle que l'intéressé devait partir à la retraite à la fin de l'année dernière. Il a sollicité une prolongation de l'exercice de ses fonctions. Suite à sa requête, il a reçu une notification de la Présidence indiquant qu'il était prolongé jusqu'en 2015. Une semaine après, il a été destinataire d'un nouvel arrêté l'invitant à cesser ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2013 alors même qu'il avait déjà débuté ses enseignements.

**Mme TILLARD** ajoute que le premier arrêté reçu par **M. MULA**, daté du 18 juillet 2013, était signé par le Président de l'Université Montpellier 2. Au 19 septembre dernier, un arrêté contradictoire lui a été signifié, lui demandant de cesser toutes ses activités à l'Université.

**M. LEMOIGNO** précise que **M. MULA** a informé les étudiants qu'il devait arrêter tous ses cours. Il s'était engagé cet été à dispenser ces enseignements : le département est aujourd'hui en grande difficulté. Un enseignant peut certes être remplacé par un ATER mais il demeure une différence dans la qualité, l'expérience et la spécificité de l'enseignement. Par ailleurs, **M. MULA** étant responsable de la filiale Prépa DNO, son absence ne pourra pas être palliée car aucun collègue ne possède ses compétences.

**M. LEMOIGNO** souhaite qu'une solution puisse être trouvée. La Direction de la Faculté des Sciences doit faire remonter instamment le fait que cette situation est génératrice de dysfonctionnements dans la continuité des enseignements au sein du département de Chimie.

**M. HALBOUT** confirme les dires de **M. LEMOIGNO** et trouve cette situation scandaleuse.

**M. HALBOUT** n'est pas optimiste sur les chances de faire « plier l'administration centrale » car l'injonction émane du ministère. Il faut néanmoins faire face à cette situation. Le Président de l'Université Montpellier 2 a été encore très récemment sensibilisé sur ce dossier. La Faculté des Sciences ne doit pas être perdante et se doit de tout mettre en œuvre pour régler cette situation.

Pour **M. BOUBY**, le « cas MULA » est le reflet du fonctionnement de l'administration au sein de l'Université Montpellier 2. Quand SUD Education a dénoncé le fait que le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies allait générer beaucoup plus de travail et de difficultés pour l'administration, une réponse « rassurante » lui avait été donnée.

**M. BOUBY** précise que **M. MULA** s'est investi totalement durant toute sa carrière d'enseignant-chercheur.

**M. BOUBY** précise que non seulement cette situation coute à la composante mais cela met réellement le département de Chimie en difficulté notamment la Chimie minérale. Si ce poste devait être perdu, il craint qu'il ne soit plus attribué à la Chimie.

**M. BOUBY** suggère que les Palmes académiques soient décernées à **M. MULLA** considérant que cela pourrait être un symbole fort de reconnaissance pour l'accomplissement de ses missions.

**M. HALBOUT** précise qu'indépendamment de cette situation il avait déjà prévu cette distinction et il demande d'attendre l'année 2014.

**Mme ROLLAND** demande à **M. HALBOUT** de garantir que le poste de M. MULLA a été « sécurisé » dans le cadre du Mouvement car ce n'est pas ce qui a été retranscrit sur le compte rendu du CTE PFR, transmis le 23 septembre 2013.

**M. HALBOUT** lui répond que ce poste ne sera pas discuté lors de cette campagne.

**Mme JOAB** sollicite la parole et intervient en tant que représentante du Directeur du département Informatique au sujet d'un poste section 64-65 pour demander que le profil enseignement soit discuté avec le département informatique.

**M. HALBOUT** rappelle que sur la campagne Enseignants-Chercheurs et Enseignants, il demeure un certain nombre de situations à éclaircir :

- au niveau de la Faculté des Sciences, sera défendue l'ouverture de deux postes au 46-3 cette année afin de reconnaître l'implication de collègues. L'Université, au vu du cadrage ministériel 46-3, ne peut bénéficier de plus d'1/9 des postes ouverts au 46-3, ce qui devrait laisser néanmoins au moins une possibilité pour la Faculté ;

- les profils de poste, au niveau du département Bio-MV et du pôle Biologie-Santé, doivent encore être débattus : l'ouverture d'un poste au 46.3 en section 66 sera certainement repoussée d'un an ; parallèlement des échanges perdurent sur l'ouverture d'un poste sur l'IGH autour de la plateforme IMGT et sur un profil d'enseignement autour de la Bio-Informatique, comme l'a rappelé **Mme JOAB**.

**M. HALBOUT** est intervenu lors de la Commission mixte pour rappeler que s'il est créé un poste en Bio-Informatique, son profil d'enseignement doit être discuté avec le département Informatique comme il se doit ; les deux communautés doivent donc en débattre.

Pour **Mme JOAB**, cela semble « correct » du moment que les compétences concernées demeurent du domaine Informatique.

**M. BOUBY** réaffirme le fait que le représentant de la composante doit représenter le département d'enseignement ; autrement dit, il représente ce que demande expressément le département.

**M. BOUBY** demande pourquoi les représentants des CTE interviennent dans la campagne d'emploi.

**M. HALBOUT** explique des représentant d'élus issus des CTE ont été invités aux commissions mixtes.

**M. BOUBY** explique que ce qui avait été décidé lors du Conseil d'Administration relatif à la campagne d'emplois, c'est que les PFR se réunissent et invitaient les nouveaux élus des CTE. Le PFR devait également fournir un compte rendu présenté par le Directeur du Pôle. Pour lui, le représentant des élus du CTE n'a aucune légitimité car le CTE n'a pas pu se réunir en tant que tel.

**M. HALBOUT** explique à **M. BOUBY** qu'il s'agit d'un débat qui n'impacte pas que la seule Faculté des Sciences.

Pour **M. BOUBY**, il faut interdire la venue des personnes qui n'ont aucune légitimité pour les décisions relatives à la campagne d'emploi.

**Mme ROLLAND** pense, elle, que les CTE sont aussi légitimes que les PFR.

**M. HALBOUT** fait part de son inquiétude car il lui été rapporté une éventuelle demande sur un support de la Faculté des Sciences, de chaire dans le secteur « agronomie », impliquant des traitements différenciés pour le candidat recruté. Il demeure opposé à ce type de recrutement « discriminant » et s'inquiète encore une fois qu'elle puisse remonter de manière forte par des canaux détournés. Il appelle les membres du Conseil à une extrême vigilance en la matière.

**M. HALBOUT** propose un vote de la Lettre de cadrage relative aux campagnes d'emplois Enseignants-Chercheurs et Enseignants 2013-2014 de la Faculté des Sciences.

**Votants : 28 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

**Abstention : 5**

**Défavorable : 0**

**Favorable : 23**

**La lettre de cadrage sur les campagnes d'emplois Enseignants-Chercheurs 2013-2014 de la Faculté des Sciences recueille un avis favorable.**

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore le Conseil, **M. HALBOUT** demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

**M. BOUBY** fait remarquer que les commissions mixtes n'ont pas eu l'occasion d'analyser tous les documents. Il prend comme exemple les indicateurs BIATSS et les compare à ceux réalisés pour les enseignants-chercheurs. Ceux-ci n'ont pas une signification claire. Pourquoi la Direction de l'Université Montpellier 2 les fait apparaître en l'état ? S'agit-il de faire pression sur les membres des Commissions mixtes et pointer dès lors le problème budgétaire, le déséquilibre pour certaines formations, le besoin dans les services centraux, ... ?

Pour **M. BOUBY**, c'est collégalement qu'il faut déterminer où sont les besoins et où doivent être concentrées les forces. Il craint qu'il y ait une tendance assez importante de la part de la Direction de l'Université Montpellier 2 à vouloir ponctionner des postes et à les « flécher » pour les services centraux. Il faut être très attentif en ayant des positions claires pour faire remonter les besoins tels qu'ils existent au niveau de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** partage cette inquiétude.

**M. BOUBY** souhaite pointer les problèmes actuels rencontrés par l'Université Montpellier 3 et pense qu'il faut dès maintenant anticiper les choses afin qu'elles ne se produisent pas à l'Université Montpellier 2 et par voie de conséquence, à la Faculté des Sciences.

Concernant les indicateurs, **M. HALBOUT** pense qu'il est important de voir où sont les déséquilibres car ces outils demeurent une aide à la décision précieuse.

**M. HALBOUT** précise qu'au sein de la Faculté des Sciences, subsiste un manque d'encadrement notamment pour les personnels administratif et technique. En observant la pyramide catégorielle, on note que peu de perspectives sont données aux personnels en termes de carrière pour d'éventuelles promotions. Il y a beaucoup de catégories C au sein de la composante mais peu de postes de catégorie B ou A sont mis au concours ; renforcer nos postes sur ces catégories permettrait de donner des perspectives de promotion aux agents en poste. Au contraire, quand il n'y a pas de poste mis au concours, nos collègues ont peu de chance d'être promus. Cela est effectivement important de le souligner.

Pour les services centraux, **M. HALBOUT** partage l'avis et les inquiétudes de **M. BOUBY** et fait référence au dispositif de Fusion qui risque d'être « consommateur » de personnels au niveau des services centraux. Le fait que l'Etat ait délégué un certain nombre de tâches qu'il assumait auparavant, pose d'énormes problèmes. Cela devrait être un débat à mener au sein des services centraux. Cette discussion a été conduite au moment des Assises de l'Enseignement supérieur au sein de la Faculté des Sciences l'an dernier. Il faut solliciter « un retour en arrière » sur les RCE qui constituent la partie immergée et inquiétante de la loi LRU.

En l'espèce, pour **M. BOUBY**, ce discours est malheureusement minoritaire au niveau des « décideurs » de l'établissement UM2, ce que **M. HALBOUT** confirme.

**M. BOUBY** souligne son inquiétude quant au schéma de Fusion et précise que « face à l'Université Montpellier 2, il y a des Médecins et des Juristes qui ont le bras long politiquement ». Il craint que les postes de l'UM2 soient « confisqués ». Il rappelle que les modes de fonctionnement sont différents entre l'Université Montpellier 1 et notre Etablissement.

**M. HALBOUT** partage cette analyse. Il ajoute, d'après certains échos glanés à l'Université Montpellier 1, que les collègues de Montpellier 1 sont, eux, convaincus que c'est notre Université qui récupèrera des postes. Enfin, il ajoute que si l'on analyse les indicateurs et les différents taux d'encadrement, la Faculté des Sciences de Montpellier, parmi les autres Facultés, pourrait être la première bénéficiaire de la Fusion UM2/UM1.

**M. HALBOUT remercie les membres de l'assemblée pour leur participation et les invite au prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, qui se réunira en SALLE DES ACTES, LE 16 OCTOBRE 2013, A PARTIR DE 08H30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.**

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND